

Zoom sur la récupération TVA



La TVA récupérable désigne le montant de la taxe sur la valeur ajoutée qu'une entreprise peut récupérer. Après avoir calculé cette déduction, l'entreprise ne verse à l'Etat que la TVA nette, c'est-à-dire la différence entre la TVA collectée et la TVA déductible.

Récupérer la TVA sur les notes de frais: les critères



dépenses nécessaires à l'activité de l'entreprise



justificatifs avec détail de la TVA et le nom de l'entreprise

Le saviez-vous?

- La TVA est récupérable dans plus de 180 pays, avec des taux variants entre **15** et **25%**
- Plus de 40%** du montant de la TVA récupérable serait abandonné au fisc par les entreprises françaises



Les dépenses concernées par la récupération de la TVA



Les frais de repas

pris par un collaborateur en déplacement, lors de réunions professionnelles ou dans le cadre d'événements internes



Les frais de stationnement

entièrement récupérable à condition d'utiliser le service pour les besoins professionnels quel que soit le type de véhicule



Les frais d'autoroute

détail de la raison sociale de l'entreprise, le nom du collaborateur, l'adresse de l'entreprise, l'adresse et l'objet du déplacement



Les frais de carburant

entièrement récupérable pour les utilitaires mais pas pour les autres véhicules (pas sur l'essence et le sans plomb 95, 98, E10)



Les frais de véhicules utilitaires

permet une récupération de la TVA. Les dépenses liées à l'entretien des véhicules sont déductibles

En quoi Silae Expense peut vous aider à récupérer la TVA ?



Automatisation des tâches (transmission des données exactes OCR, stockage coffre-fort numérique)



Suivi en temps réel des dépenses et de toutes les transactions dans l'interface dédié



Mise en relation avec des sociétés capables de récupérer la TVA par le biais d'applications intégrées